

**Département de la Corrèze**  
**Commune de SAINT AUGUSTIN**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-88**

**Séance du 20 décembre 2023**

Date de convocation :  
12 décembre 2023

Membres en exercice : 10  
Présents : 10  
Représentés : 0  
Votants : 10  
Exprimés : 10  
Votes Pour : 10  
Vote Contre : 0

Le 20 décembre 2023 à 18H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucille Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

**OBJET : Définition des zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le caractère obligatoire de définir des zones afin de faciliter la mise en place des énergies renouvelables.

Suite à la consultation publique effectuée à la mairie du 1<sup>er</sup> novembre au 15 novembre 2023, aucune remarque et observations n'ont été portées au registre.

De ce fait, le Conseil Municipal décide de définir ces zones de la manière suivante :

- Tous bâtiments construits et/ou à construire
- Tous parkings actuels ou futurs
- Petite surface au sol autour des bâtiments Agrivoltaïque

Le Maire  
Marcel AUBOIROUX

